

INOLUB™ P402F, P412F, P502F

Gujarat Fluorochemicals Ltd.

Version Num: 6.8

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n° 2015/830)

Code d'alerte du risque:0

Date d'émission:27/03/2018

Date d'impression: 27/03/2018

S.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	INOLUB™ P402F, P412F,P502F
Synonymes	Pas Disponible
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Polymer Processing Additive
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Gujarat Fluorochemicals Ltd.
Adresse	12/ A Dahej Industrial Estate GIDC
Téléphone	+91-2641-618333
Fax	+91-2641-618012
Site Internet	www.inolub.com
Courriel	inolub@gfl.co.in

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	Gujarat Fluorochemicals Ltd.
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+91-2641-618080-81
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] [1]	Sans Objet
---	------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	Sans Objet
--------------------------	------------

MENTION D'AVERTISSEMENT	SANS OBJET
-------------------------	-------------------

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Élimination

INOLUB™ P402F, P412F, P502F

Sans Objet

2.3. Autres dangers

Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire*.

Possibles sensibilisateurs de la peau*.

REACH - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2. Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.25322-68-3 2.500-038-2 3. Pas Disponible 4.01-2119958801-32-XXXX	<80	<u>polyéthylène glycol</u>	Sans Objet
1.9011-17-0 2. Pas Disponible 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	>15	<u>Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le 1,1-difluoroéthylène</u>	Sans Objet
1.14807-96-6* 2.238-877-9 3. Pas Disponible 4.01-2120140278-58-XXXX	<3	<u>talc</u>	Sans Objet
1.7631-86-9 2.231-545-4 3. Pas Disponible 4.01-2119486866-17-XXXX[01-2120083433-58-XXXX][01-2120084358-47-XXXX][01-2119379499-16-XXXX	<1	<u>dioxyde-de-silicium</u>	Sans Objet
1. Not Avail* 2.231-791-2 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	<2	<u>autres</u>	Sans Objet
Légende: 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L			

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact des yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Rincez la région touchée à l'eau. ▸ Si l'irritation persiste, consultez un médecin. ▸ Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil.
Contact avec la peau	Si ce produit entre en contact avec la peau : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). ▸ Consultez un médecin s'il y a une irritation.
Inhalation	<ul style="list-style-type: none"> ▸ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. ▸ En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.
Ingestion	<ul style="list-style-type: none"> ▸ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. ▸ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

pour les poisons (dans le cas où un régime de traitement est absent) :

TRAITEMENT DE BASE

- Etablir des voies respiratoires notables avec succion si nécessaire.
 - Surveiller les signes d'insuffisance respiratoire et assister la ventilation si nécessaire.
 - Administrer de l'oxygène par un masque avec non-retour à de 10 à 15 l/min.
 - Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un choc.
 - Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre un œdème pulmonaire.
 - Anticiper les crises.
 - **NE PAS utiliser d'émétiques**. Quand une ingestion est suspectée, rincer la bouche et donner jusqu'à 200 ml d'eau (5 ml/kg recommandé) pour la dilution quand le patient est capable d'avaler, possède un fort réflexe pharyngé et ne bave pas.
-

Continued...

INOLUB™ P402F, P412F, P502F

TRAITEMENT AVANCE

- ▶ Envisager une intubation orotrachéale ou nasotrachéale pour un contrôle des voies respiratoires chez un patient inconscient ou chez qui un arrêt respiratoire est apparu.
- ▶ Une ventilation à pression positive à l'aide d'un masque avec valve peut s'avérer utile.
- ▶ Surveiller et traiter, quand nécessaire, contre l'arythmie.
- ▶ Débuter un IV D5W TKO. Si des signes d'hypovolémie sont présents, utiliser une solution lactée Ringers. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Une thérapie avec drogue doit être envisager pour un œdème pulmonaire.
- ▶ Une hypotension sans signe d'hypovolémie peut nécessiter des vasopresseurs. Une hypotension avec des signes d'hypovolémie nécessite l'administration précautionneuse de fluides. Une surcharge de fluide peut créer des complications.
- ▶ Traiter les crises avec du diazépam.
- ▶ Le chlorhydrate de proparacaine doit être utiliser pour aider l'irrigation des yeux.

BRONSTEIN, A.C. and CURRANCE, P.L. EMERGENCY CARE FOR HAZARDOUS MATERIALS EXPOSURE: 2nd Ed. 1994

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- ▶ Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- ▶ Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Eviter un contact avec les agents oxydants i.e. nitrates, acides oxydants, décolorants avec chlore, chlore de piscine etc. car un allumage peut survenir.
-------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. ▶ Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. ▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.
Risque D'Incendie/Explosion	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Solide combustible qui brûle mais propage difficilement les flammes. ▶ Eviter la génération de poussières, particulièrement de nuage de poussière dans un lieu non-ventilé ou confiné car les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air ou toutes autres sources d'allumage i.e. flamme ou étincelle, vont provoquer un feu ou une explosion. Des nuages de poussières générées par un fin grattement du solide sont un risque particulier ; l'accumulation de fines poussières peut brûler rapidement et avec force si allumé. ▶ Les poussières sèches peuvent également être chargées électrostatiquement par des turbulences, un transport par route, un déchargement dans des conduits d'échappements et durant le transport. <p>Les produits de combustion incluent:</p> <ul style="list-style-type: none"> , Monoxyde de carbone (CO) , dioxyde de carbone (CO2) , fluorure d'hydrogène , autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nettoyer immédiatement les éclaboussures. ▶ Eviter un contact avec la peau et les yeux. ▶ Porter des lunettes de sécurité et des gants imperméables. ▶ Suivre les procédures de nettoyage et éviter de créer de la poussière.
Eclaboussures Majeures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. ▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. ▶ Contrôler les contacts personnels en utilisant un équipement de protection et une respirateur contre les poussières. ▶ Prévenir les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Sure	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limitez tout les contacts de la personne qui ne sont pas indispensables. ▶ Mettez des vêtements qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. ▶ Travaillez dans un endroit bien aéré. ▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles. <p>Les containers vides peuvent contenir des poussières résiduelles qui possèdent le potentiel de s'accumuler après une certaine période de repos. De telles poussières sont susceptibles de s'enflammer au contact d'une source d'inflammation appropriée.</p> <p>NE PAS couper, perce, limer ou souder de tels containers.</p>
--------------------------	--

INOLUB™ P402F, P412F, P502F

	De plus, s'assurer qu'une telle activité n'est pas réalisée à proximité de containers pleins, partiellement remplis ou vides, sans une autorisation appropriée pour la sécurité du lieu de travail.
Protection anti- Feu et explosion	Voir Section 5
Autres Données	Respectez les conseils de stockage et d'usage du fabricant.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	Emballer comme recommandé par le fabricant. Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
Incompatibilité de Stockage	Évitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences. Pour les produits contenant du PTFE : Éviter un stockage avec des agents oxydants forts, du tétra-fluoro-éthylène, de l'héxa-fluoro-éthylène, du perfluoro-iso-butylène, du fluorure de carbonyle et du fluorure d'hydrogène.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
polyéthylène glycol	Polyethylene glycol	30 mg/m3	1,300 mg/m3	7,700 mg/m3
Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le 1,1-difluoroéthylène	Hexafluoropropylene-vinylidene fluoride polymer; (Viton)	30 mg/m3	330 mg/m3	2,000 mg/m3
talc	Talc	6 mg/m3	66 mg/m3	400 mg/m3
dioxyde-de-silicium	Silica gel, amorphous synthetic	18 mg/m3	200 mg/m3	1,200 mg/m3
dioxyde-de-silicium	Silica, amorphous fumed	18 mg/m3	100 mg/m3	630 mg/m3
dioxyde-de-silicium	Siloxanes and silicones, dimethyl, reaction products with silica; (Hydrophobic silicon dioxide, amorphous)	120 mg/m3	1,300 mg/m3	7,900 mg/m3
dioxyde-de-silicium	Silica, amorphous fume	45 mg/m3	500 mg/m3	3,000 mg/m3
dioxyde-de-silicium	Silica amorphous hydrated	18 mg/m3	220 mg/m3	1,300 mg/m3

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
polyéthylène glycol	Pas Disponible	Pas Disponible
Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le 1,1-difluoroéthylène	Pas Disponible	Pas Disponible
talc	1000 mg/m3	Pas Disponible
dioxyde-de-silicium	3000 mg/m3	Pas Disponible
others	Pas Disponible	Pas Disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié	<ul style="list-style-type: none"> Une ventilation d'extraction locale est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle. Une ventilation d'extraction doit être prévue pour éviter une accumulation et un recyclage des particules sur le lieu de travail. Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée. Une telle protection peut consister en: <ul style="list-style-type: none"> (a): respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption; (b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié; (c): masques pour air-frais.
8.2.2. Protection Individuelle	

INOLUB™ P402F, P412F, P502F

Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> ‡ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. ‡ Masque chimique. ‡ Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent.
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	La durée et l'aptitude des types de gants dépendent de l'usage. Les facteurs suivants sont importants lors du choix de gants : fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau qui constitue les gants, épaisseur des gants et dextérité.
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON: <ul style="list-style-type: none"> ‡ Protections. ‡ Crème écran. ‡ Unité de nettoyage pour les yeux.
Les risques thermiques	Pas Disponible

Produit(s) recommandé(s)**INDEX DE SELECTION DES GANTS**

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du: "Forsberg Clothing Performance Index".

L(Les) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

INOLUB™ P402F, INOLUB™ P502F

Matériel	CPI
BUTYL	A
NEOPRENE	A
VITON	A
NATURAL RUBBER	C
PVA	C

* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

REMARQUE: Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Facteur de protection	Respirateur à demi-masque	Masque respiratoire complet	Masque à adduction d'air
10 x ES	A P1 conduit d'air*	-	A PAPR-P1
50 x ES	Conduit d'air**	A P2	A PAPR-P2
100 x ES	-	A P3	-
		Conduit d'air*	-
100+ x ES	-	Conduit d'air**	A PAPR-P3

- Pression négative sur demande ** - Débit continu

- ‡ Les respirateurs peuvent être nécessaires quand les contrôles d'ingénierie et administratifs n'empêchent pas de manière adéquate les expositions.
- ‡ La décision d'utiliser une protection respiratoire doit être basée sur une appréciation professionnelle prenant en compte l'information de toxicité, les données de mesure d'exposition et la fréquence et la probabilité d'exposition du travailleur.
- ‡ Les limites publiées d'exposition professionnelle, quand elles existent, aideront à déterminer l'utilisation adéquate des aides respiratoires sélectionnées. Elles peuvent être mandatées par le gouvernement ou recommandées par les vendeurs.
- ‡ Les respirateurs certifiés, s'ils sont bien sélectionnés et testés pour leur efficacité, seront utiles pour protéger les travailleurs contre l'inhalation des particules dans le cadre d'un programme complet de protection respiratoire.
- ‡ Utilisez un masque approuvé de circulation positive d'air si des quantités importantes de poussière sont répandues à l'air libre.
- ‡ Essayez de ne pas créer des conditions étant la cause de poussière.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	White Powder		
État Physique	solide	Densité relative (Water = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	341
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (°C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Sans Objet
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	Immiscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible

Continued...

Densité de vapeur (Air = 1) Pas Disponible

VOC g/L Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle. A des températures supérieures à 400 deg. C, le polymère commence à se décomposer avec la réaction devenant de plus en plus rapide avec l'augmentation de la température. Les fumées des matériaux de combustion contiennent des PTFE qui irritent les voies respiratoires supérieures et peuvent être nuisibles si l'exposition est prolongée. Des PTFE sur-chauffés ou brûlés libèrent du fluorure d'hydrogène (un gaz corrosif et fortement irritant) et de faibles quantités de fluorure de carbonyle (fortement toxique). Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées. Habituellement pas un risque en raison de la nature non-volatile de produit
Ingestion	Le produit NA PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux).
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Les coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.
Yeux	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisés par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). De petits dommages abrasifs peuvent également survenir. Le produit peut engendrer des irritations dues à la présence d'un corps étranger chez certains individus.
Chronique	Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

INOLUB™ P402F, INOLUB™ P502F	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
polyéthylène glycol	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >20000 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): 500mg/24h - mild.
	Orale (rat) LD 50: 600 mg/kg ^[2]	Skin (rabbit): 500mg/24h - mild.
Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le 1,1-difluoroéthylène	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible
talc	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Skin (human): 0.3 mg/3d-I mild
dioxyde-de-silicium	TOXICITÉ	IRRITATION
	Dermique (lapin) LD50: >5000 mg/kg ^[2]	Eye (rabbit): non-irritating *
	Inhalatoire (rat) LC50: >0.139 mg/l/14h**[Grace] ^[2]	Skin (rabbit): non-irritating *
	Orale (rat) LD 50: 3160 mg/kg ^[2]	
others	TOXICITÉ	IRRITATION
	Pas Disponible	Pas Disponible

Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de ... Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

INOLUB™ P402F, P412F, P502F

	produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.
PERFLUOROPROP-1-ÈNE POLYMÉRISÉ AVEC LE 1,1-DIFLUOROÉTHYLÈNE	Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.
DIOXYDE-DE-SILICIUM	Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénéicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.

toxicité aiguë	☒	Cancérogénéicité	☒
Irritation / corrosion	☒	reproducteur	☒
Lésions oculaires graves / irritation	☒	STOT - exposition unique	☒
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	☒	STOT - exposition répétée	☒
Mutagénéité	☒	risque d'aspiration	☒

Légende: ✗ – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
✔ – Données nécessaires à la classification disponible
☒ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

INOLUB™ P402F, INOLUB™ P502F	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
polyéthylène glycol	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	>1000mg/L	4
Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le 1,1-difluoroéthylène	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
talc	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
dioxyde-de-silicium	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	LC50	96	Poisson	ca.2000mg/L	1
	EC50	48	crustacés	ca.7600mg/L	1
	EC50	72	Pas Disponible	440mg/L	1
	EC10	72	Pas Disponible	140mg/L	1
NOEC	72	Pas Disponible	60mg/L	1	
others	ENDPOINT	DURÉE DE L'ESSAI (HEURES)	ESPÈCE	VALEUR	SOURCE
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Légende: Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 (QSAR) - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
polyéthylène glycol	BAS	BAS
dioxyde-de-silicium	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
polyéthylène glycol	BAS (LogKOW = -1.1996)
dioxyde-de-silicium	BAS (LogKOW = 0.5294)

12.4. Mobilité dans le sol

INOLUB™ P402F, P412F, P502F

Composant	Mobilité
polyéthylène glycol	HAUT (KOC = 1)
dioxyde-de-silicium	BAS (KOC = 23.74)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Étiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
-----------------------	-------

Transport par terre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe : Sans Objet Risque Secondaire : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) : Sans Objet Code de classification : Sans Objet Étiquette de danger : Sans Objet Dispositions particulières : Sans Objet quantité limitée : Sans Objet

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR) : NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA : Sans Objet Sous-risque ICAO/IATA : Sans Objet Code ERG : Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo uniquement : Sans Objet Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement : Sans Objet Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers : Sans Objet Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet : Sans Objet Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison : Sans Objet

INOLUB™ P402F, P412F, P502F

Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	Sans Objet
	IMDG Sous-risque	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités limitées	Sans Objet

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	Sans Objet	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Sans Objet	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sans Objet	Sans Objet
14.4. Groupe d'emballage	Sans Objet	
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	Sans Objet
	Dispositions particulières	Sans Objet
	Quantités Limitées	Sans Objet
	Équipement requis	Sans Objet
	Feu cônes nombre	Sans Objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

polyéthylène glycol (25322-68-3) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
L'Union européenne (UE) qui n'est plus Liste Polymères (PNL) (67/548/CEE)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

PERFLUOROPROP-1-ÈNE POLYMÉRISÉ AVEC LE 1,1-DIFLUOROÉTHYLÈNE(9011-17-0) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

SUIVANTS Sans Objet

TALC(14807-96-6*) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

DIOXYDE-DE-SILICIUM(7631-86-9) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC
Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)
Liste européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS)

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)
UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

OTHERS(NOT AVAIL*) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Sans Objet

Cette SDS est en conformité avec les réglementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure où elles sont applicables : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les réglementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
-----------	------------	--------------	--------------

polyéthylène glycol	25322-68-3	Pas Disponible	01-2119958801-32-XXXX
---------------------	------------	----------------	-----------------------

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	STOT SE 3; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; Skin Corr. 1B; Carc. 2; Skin Irrit. 2; Flam. Liq. 3	Dgr; GHS08; GHS05; GHS02	H335; H319; H336; H302; H314; H351; H226

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le 1,1-difluoroéthylène	9011-17-0	Pas Disponible	Pas Disponible

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Aquatic Chronic 2	GHS09	H411

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
talc	14807-96-6*	Pas Disponible	01-2120140278-58-XXXX

Composant	Numéro CAS	Numéro index	ECHA Dossier
dioxyde-de-silicium	7631-86-9	Pas Disponible	01-2119486866-17-XXXX 01-2120083433-58-XXXX 01-2120084358-47-XXXX 01-2119379499-16-XXXX

l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code (s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Acute Tox. 2; STOT RE 1; Eye Dam. 1; Acute Tox. 4; STOT SE 3	GHS06; Dgr; GHS08; GHS05	H330; H372; H318; H335
1	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3	GHS07; Wng	H315; H319; H335
2	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; Carc. 1A; STOT RE 2; Acute Tox. 4	GHS08; Dgr	H315; H319; H335; H350; H373; H302; H332
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT RE 2; STOT SE 3; Carc. 1A; STOT SE 1; STOT RE 1	GHS08; Dgr	H315; H319; H335; H350; H370; H372
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Acute Tox. 4; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; STOT RE 2; Skin Irrit. 2	Wng; GHS08	H319; H335; H373; H351; H315
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Acute Tox. 4; Acute Tox. 5	GHS07; Wng	H332; H303
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Acute Tox. 2; Acute Tox. 1; STOT RE 2; Eye Irrit. 2; Skin Irrit. 2; STOT SE 3	GHS06; Dgr; GHS08	H330; H373; H319; H315; H335
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; Acute Tox. 4; STOT RE 2	Wng; GHS08	H315; H319; H332; H373
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	STOT RE 2	GHS08; Wng	H373
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Skin Irrit. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3; Acute Tox. 4; STOT RE 1; STOT SE 2; STOT RE 2; STOT SE 1; Skin Corr. 1C; Aquatic Chronic 3; Carc. 1B; Flam. Liq. 2; Asp. Tox. 1; Muta. 1B; Carc. 1A; Water-react. 1	GHS08; Dgr; GHS05; GHS02	H335; H319; H332; H372; H302; H370; H312; H314; H412; H350; H225; H304; H340; H260
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	Non classés	non disponible	non disponible
1	Non classés	non disponible	non disponible
2	STOT RE 2; STOT SE 2	GHS08; Wng	H373; H371

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Y

INOLUB™ P402F, P412F, P502F

Canada - NDSL	N (3,6,9,12,15,18,21,24,27,30,33,36,39-tridécaoxahéntétracontane-1,41-diol; Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le 1,1-difluoroéthylène; talc)
Chine - IECSC	Y
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	N (Perfluoroprop-1-ène polymérisé avec le 1,1-difluoroéthylène)
Japon - ENCS	Y
Corée - KECI	Y
New Zealand - NZIoC	Y
Philippines - PICCS	Y
É.-U.A. - TSCA	Y
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleins de risques de texte et de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H260	Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H303	Peut être nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H350	Peut provoquer le cancer .
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
non disponible	

autres informations

Ingrédients avec plusieurs numéros CAS

Nom	Numéro CAS
polyéthylène glycol	25322-68-3, 8038-37-7, 9081-95-2, 9085-02-3, 9085-03-4, 12676-74-3, 12770-93-3, 25104-58-9, 25609-81-8, 34802-42-1, 37361-15-2, 50809-04-6, 50809-59-1, 54510-95-1, 54847-64-2, 59763-40-5, 60894-12-4, 61840-14-0, 64441-68-5, 64640-28-4, 67411-64-7, 70926-57-7, 75285-02-8, 75285-03-9, 77986-38-0, 79964-26-4, 80341-53-3, 85399-22-0, 85945-29-5, 88077-80-9, 88747-22-2, 90597-70-9, 99264-61-6, 99333-89-8, 101677-86-5, 106186-24-7, 107502-63-6, 107529-96-4, 109550-27-8, 112384-37-9, 112895-21-3, 114323-93-2, 116549-90-7, 119219-06-6, 125223-68-9, 133573-31-6, 134919-43-0, 150872-82-5, 154394-38-4, 156948-19-5, 169046-53-1, 174460-08-3, 174460-09-4, 188364-77-4, 188924-03-0, 189154-62-9, 191743-71-2, 196696-84-1, 201163-43-1, 206357-86-0
dioxyde-de-silicium	7631-86-9, 112945-52-5, 67762-90-7, 68611-44-9, 68909-20-6, 112926-00-8, 61790-53-2, 60676-86-0, 91053-39-3, 69012-64-2, 844491-94-7

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par le comité de classification de Chemwatch à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

- EN 166 - Protection individuelle des yeux
- EN 340 - Vêtements de protection
- EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
- EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC—TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps
PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme
IARC : Centre international de recherche sur le cancer
ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux
STEL : Limite d'exposition à court terme
TEEL : Limites d'exposition d'urgence temporaire
IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
FSO : Facteur de sécurité olfactive
DSENO : Dose sans effet nocif observé
DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé
TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV : Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'exposition

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.